

1. - Les leaders politiques se succèdent au congrès de l'UPA - Ils ont dit au congrès... -
2. - Caisses sociales - Loi de finances pour 2007 -  
- Ils ont dit au congrès... -
3. - Enquête - Accord paritaire -  
- Ils ont dit au congrès... -
4. - Les Brèves - L'agenda -

## Ils ont dit au congrès...

*"En 7 ans, nous avons créé 430.000 emplois salariés, soit 25% du total des emplois créés en France dans la même période. Nos entreprises sont prêtes à en créer davantage si deux conditions sont réunies : une véritable orientation scolaire et une réforme de l'assiette des cotisations patronales de sécurité sociale visant à favoriser l'emploi..."*

Extrait du discours du Président de l'UPA à l'adresse du Premier ministre.

*"Mon mandat arrivera à son terme le 18 janvier 2007... Je remercie le Conseil National de m'avoir soutenu pendant trois ans... Respectant la procédure chère à l'UPA, je vous présente mon successeur, Pierre Martin, à qui je souhaite pleine réussite dans l'exercice de son mandat..."*

Mot de conclusion du Président Perrin.



## Les leaders politiques se succèdent au congrès de l'UPA

Toute la classe politique aurait-elle décider de chouchouter l'artisanat et les petites entreprises ? Il est vrai que ces catégories d'entreprises sont en plein essor depuis plusieurs années et qu'il apparaît difficile de bâtir les grandes orientations politiques et économiques à venir sans prendre appui sur ce secteur. En tout cas, le congrès de l'UPA du 19 octobre dernier a bénéficié d'une forte affluence politique, depuis l'ouverture de la journée par le ministre de l'Artisanat et sa conclusion par le Chef du gouvernement, en passant par les interventions successives de François Hollande, Nicolas Sarkozy, François Bayrou et du représentant du parti communiste, Alain Obadia. Sans préjuger de l'avenir, cette mobilisation de personnalités politiques de premier plan témoigne au moins d'une réelle volonté d'écoute des préoccupations des chefs de petite entreprise. Ces dernières étaient d'ailleurs rassemblées dans le livre blanc publié au même moment par l'UPA. Les questions posées aux personnalités politiques par un panel d'artisans, étaient directement inspirées de ce travail. En outre, les différents intervenants ont fait oeuvre de proposition. Leurs analyses et prises de position auront bien sûr été diversement appréciées

mais une lecture approfondie du compte rendu du congrès (consultable sur [upa.fr](http://upa.fr)) montrera qu'en tout cas les élus ne se sont pas dérochés. On notera ainsi la confirmation par François Hollande que le CNE serait abrogé en cas d'accession des socialistes au pouvoir, et son intérêt pour la proposition de l'UPA tendant à porter à trois mois renouvelable une fois, la période d'essai pour les contrats à durée indéterminée. De son côté, le Président de l'UMP est revenu sur ses thèmes favoris tels que la valeur travail, l'amélioration du pouvoir d'achat ou la nécessité de faciliter le recours aux heures supplémentaires... Le leader de l'UDF a quant à lui proposé un dispositif permettant à chaque entreprise de créer deux emplois nouveaux exonérés de charges pendant cinq années. Dominique de Villepin et Renaud Dutreil n'ont pas manqué de marquer leur soutien à l'artisanat et de faire valoir l'action qu'ils ont menée en direction des petites entreprises. Le congrès s'est achevé par un moment de convivialité entre les membres du Conseil National et le Premier ministre, le Président Perrin présentant Pierre Martin, actuel trésorier, comme son successeur à la tête de l'UPA dès janvier 2007 (photo ci-contre).

**Ils ont dit au congrès...**

*“Le décret d'application du statut du conjoint collaborateur voté dans la loi en faveur des PME a été publié cet été. Il sera complété par un décret fixant les taux de cotisations sociales proposés aux chefs d'entreprise pour la couverture sociale de son conjoint, qui sera publié dans les prochains jours... En un an le nombre de chômeurs a baissé de 310.000...; la croissance est*



*désormais fermement établie. C'est à vous, à votre travail et au dynamisme de vos entreprises que nous devons ces résultats.”*

Extrait de l'intervention de Dominique de Villepin.

*“Je suis favorable à l'exonération des charges sur les heures supplémentaires. De cette façon, les entrepreneurs y auront plus facilement recours, ce qui permettra d'accroître le pouvoir d'achat et de contribuer à la croissance.”*



Extrait de l'intervention de Nicolas Sarkozy.

*“Les lois visant à défendre le petit commerce se sont toujours traduites par une augmentation des grandes surfaces... Nous devons inverser cette tendance dans une optique de développement durable. Je vous propose que nous rouvrions ce débat.”*

Extrait de l'intervention de Renaud Dutreil.

## Réélection du candidat de l'UPA à la présidence de l'Acoss

C'est un indéniable succès pour l'UPA. Son Secrétaire Général, Pierre Burban, a été réélu le 18 octobre pour cinq ans à la présidence du Conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale -Acoss-, organisme qu'il présidait déjà depuis 2001 à la suite de la décision du Medef et de la CGPME de ne plus siéger dans les caisses de sécurité sociale. En dépit de la volonté affichée l'été dernier par le Conseil National de l'UPA de présenter la candidature de Pierre Burban tout en recherchant le dialogue avec les deux autres organisations patronales, le Medef avait présenté son propre candidat sans aucune concertation. Au final, le Secrétaire Général de l'UPA a bénéficié du soutien de la majorité des organisations syndicales de salariés et de l'abstention de la CGPME, qui contrairement au passé n'a pas soutenu le candidat du Medef. L'UPA y voit le signe d'une reconnais-

sance à l'égard du travail effectué par ses représentants dans l'ensemble des caisses nationales et locales depuis 2001. Dany Bourdeaux et Philippe Goj, membres du Conseil National de l'UPA, siègent aussi au Conseil d'administration de l'Acoss. Par ailleurs, la Présidente de la commission des Conjointes de l'UPA, Roselyne Lecoutre, a été élue à la vice-présidence de la Caisse nationale d'allocations familiales -CNAF-, de même que Marcel Lesca, à la vice-présidence de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés -CNAVTS-. Le renouvellement des postes d'administrateurs dans les caisses sociales situées sur l'ensemble du territoire n'était pas achevé au 10 novembre mais à cette date l'UPA détenait près de 50% des présidences d'URSSAF. Ce résultat tend à conforter l'idée que le bilan des artisans qui ont géré seuls au titre du patronat les caisses sociales pendant cinq ans, est jugé globalement positif.

## LOI DE FINANCES POUR 2007

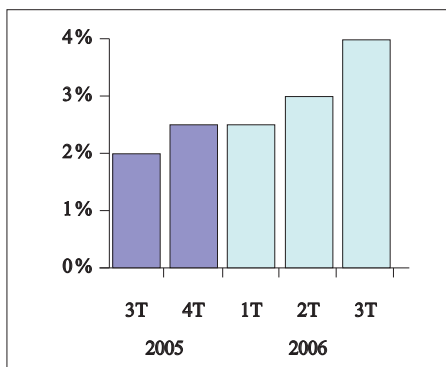
### Les bonnes et les mauvaises nouvelles du front budgétaire

Parmi la moisson de mesures adoptées dans le cadre du projet de budget pour 2007 figure une disposition favorable aux artisans exerçant en société qui mérite d'être soulignée. En effet, après avoir attiré l'attention des députés sur le poids fiscal excessif pour les petites entreprises de l'IFA, l'imposition forfaitaire annuelle, l'UPA a pu se réjouir de l'adoption à l'Assemblée nationale d'un amendement à l'article 8 de la première partie du projet de loi de finances pour 2007. Celui-ci fait passer de 300.000 à 400.000 euros le seuil à partir duquel les entreprises sont redevables de l'IFA, exonérant ainsi 570.000 entreprises supplémentaires. Cette initiative est largement à mettre à l'actif du député du Puy-de-Dôme, Louis Giscard d'Estaing, qui a porté l'amendement depuis l'origine. En revanche, des mesures néfastes pour l'artisanat demeu-

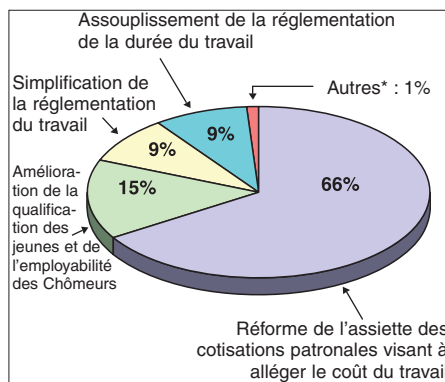
rent dans le domaine fiscal. Ainsi en est-il de l'imposition à hauteur de 125% du revenu des travailleurs indépendants qui n'adhèrent pas à un centre de gestion agréé. En voulant favoriser les centres de gestion, la disposition introduit une présomption de fraude et s'assoit sur un revenu fictif. Le président de l'UPA n'a d'ailleurs pas manqué de la dénoncer vivement lors du congrès du 19 octobre. De même, l'UPA s'est insurgée contre la perspective qui figure dans le projet, de supprimer l'exonération des cotisations sociales patronales d'accidents du travail et maladies professionnelles dont bénéficient jusqu'alors les artisans qui forment des apprentis. Leur investissement doit continuer à être encouragé. A noter enfin une nouvelle baisse des crédits de soutien aux PME, au Commerce et à l'artisanat.

## Les artisans privilégient la réforme des cotisations patronales

L'embellie amorcée à la fin 2005 se poursuit et se renforce. En effet, selon l'enquête trimestrielle UPA/I+C réalisée en octobre dernier, le chiffre d'affaires des entreprises artisanales a progressé de 4% au cours du troisième trimestre par rapport à la même période en 2005. Les secteurs du bâtiment, des services, de la fabrication et de l'alimentation, sont désormais tous bien orientés, même si le bâtiment continue à faire la course en tête (+7,5%). A noter qu'en tendance annuelle, l'artisanat de l'alimentation affiche une activité en hausse de 1%, une situation qui ne s'était pas produite depuis plusieurs années. Questionnés sur les mesures



Evolution trimestrielle (en valeur) de l'activité artisanale au cours de la dernière année



Mesures prioritaires sollicitées par les artisans pour favoriser l'embauche

que devrait prendre la prochaine majorité gouvernementale pour faciliter l'embauche, les artisans optent à 66% pour une "réforme de l'assiette des cotisations patronales visant à alléger le coût du travail", devant "l'amélioration de la qualification des jeunes et de l'employabilité des chômeurs", "la simplification de la réglementation du travail" et "l'assouplissement de la durée du travail". En outre, ils attendent une clarification de la réglementation fiscale (44%), de préférence à un allègement des règles liées aux conditions de travail (32%), à une simplification de la fiche de paie (13%) ou à une révision des règles d'accès aux marchés publics.

## Ils ont dit au congrès...

*" Nous voulons instaurer une modulation des cotisations sociales des entreprises selon l'intensité en main d'oeuvre par rapport à la valeur ajoutée... La logique est de favoriser l'emploi et de répartir la charge entre les branches de main d'oeuvre et les branches les plus capitalistes ".*

Extrait de l'intervention de Alain Obadia, membre du Comité exécutif du Parti communiste.

*"Il importe que le demandeur d'emploi bénéficie d'un véritable parcours de qualification et de formation susceptible de le conduire à un nouveau métier..."*



*Je prends l'engagement au nom du Parti socialiste, de ne pas asseoir les cotisations sociales sur le seul facteur travail...*

*Je dois vous annoncer que nous supprimerons le contrat nouvelle embauche..."*

Extrait de l'intervention de François Hollande.

*"Je suis favorable à ce que nous offrons à toutes les entreprises françaises la possibilité de créer deux emplois nouveaux sans charge pendant cinq ans. Il s'agit d'une aide significative pour les petites entreprises et symbolique pour les grands groupes..."*

Extrait de l'intervention de François Bayrou, Président de l'UDF.



## ACCORD PARITAIRE

### L'UPA signe l'accord sur la diversité en entreprise

Après avoir examiné les dispositions de l'accord interprofessionnel relatif à la diversité dans l'entreprise, le Conseil National de l'UPA a décidé le 26 octobre de parapher l'accord soumis à la signature des partenaires sociaux depuis le 11 octobre. A cette occasion, les membres du Conseil National ont souhaité rappeler que les artisans pratiquent la diversité dans leurs entreprises de manière naturelle et permanente, à l'instar de monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir. En effet, la diversité est un élément structurant des entreprises artisanales ; elle conforte la vocation de l'artisanat à assurer la promotion

professionnelle et la réussite sociale des femmes et des hommes qui y travaillent. Par ailleurs, l'UPA ne pouvait évoquer cette nouvelle négociation marquée par la demande de prise en compte de la situation spécifique des petites entreprises, sans souligner une nouvelle fois le besoin impérieux de promouvoir un dialogue beaucoup plus riche entre représentants des salariés et des employeurs de l'artisanat et des petites entreprises : "l'UPA qui a signé un accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat avec les syndicats de salariés, demande aux pouvoirs publics de le rendre enfin applicable".

**Trois chantiers de " délibération sociale "**

Le système d'assurance chômage, les contrats de travail et la sécurisation des parcours professionnels, tels sont les sujets sur lesquels les partenaires sociaux réunis le 23 octobre ont décidé de travailler dans les mois à venir. Trois groupes de travail ont donc été constitués ; ils seront chargés dans un premier temps d'établir un état des lieux de la situation sur chacun de ces thèmes. Patrick Liébus et François Cartron siègeront au titre de l'UPA dans le groupe consacré au système d'assurance chômage ; Dany Bourdeaux et Jean Bellet se consacreront aux différentes formes de contrats de travail, tandis que Alain Estival et Marc Westrelin travailleront sur la sécurisation des parcours professionnels. En outre, les partenaires sociaux ont souhaité mettre en évidence, pour chacun des thèmes, les précarités (à la demande des syndicats de salariés) et les freins à l'embauche (à la demande de l'UPA et des autres représentants patronaux).

**Promouvoir le nouveau statut des conjoints**

Sur proposition de la commission des Conjointes de l'UPA, le Conseil National a réaffirmé la nécessité de permettre aux conjoints pacsés ou en concubinage déclaré de bénéficier du statut de conjoint collaborateur comme c'est le cas dans l'agriculture. Il a par ailleurs souhaité une intervention auprès de l'ordre des experts comptables afin de leur présenter les évolutions relatives aux statuts des conjoints d'artisans. Le Conseil National a également décidé de solliciter la gratuité de l'inscription des conjoints collaborateurs au centre de formalités de entreprises et a entériné le principe d'une campagne de communication consacrée à la place des femmes dans l'artisanat.

**Faux pas de l'INSEE**

L'UPA et l'APCM se sont insurgés dans un communiqué commun contre la publication par l'INSEE de statistiques erronées reposant sur une analyse partielle de l'artisanat. Dans son rapport annuel sur le portrait social de la France, l'INSEE observait en effet une baisse du nombre d'artisans entre 1990 et 2005. Cette erreur manifeste provient du fait que l'étude comptabilise uniquement les artisans installés en entreprise individuelle. Le communiqué rectifiait donc, graphique à l'appui : "au 1er janvier 2005, on comptait dans l'artisanat 507 206 entreprises individuelles et 371 831 sociétés ; elles étaient respectivement 557 717 et 265 588 au premier janvier 1997". Et en guise de conclusion : "cette évolution sociale de l'artisanat met en évidence la nécessité de donner, en France, un véritable statut à l'entrepreneur individuel. Car les artisans sont conduits à se constituer en société, statut qui n'est pas nécessairement adapté à leur fonctionnement".

**Modernisation du dialogue social début 2007**

La réforme tendant à moderniser le dialogue social devrait être adoptée avant la fin de la législature. Le contenu de l'avant projet de loi tient en un seul article commençant en ces termes : "*Tout projet de réforme portant sur le dialogue social, les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle, fait l'objet d'une concertation préalable avec les partenaires sociaux en vue de l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle*". Même si l'UPA aurait souhaité que cette disposition figure dans la constitution, elle considère néanmoins qu'il s'agit d'une étape majeure. En effet, la procédure de concertation préalable doit permettre d'associer réellement les partenaires sociaux à l'élaboration des normes sociales. Pour l'heure, l'adoption du projet de loi est annoncée avant la fin janvier 2007.

**19 OCTOBRE**

Congrès de l'UPA au Palais des Congrès de Paris.

**23 OCTOBRE**

Participation du Président de l'UPA à la réunion des partenaires sociaux de lancement de la "délibération sociale".

Intervention du Président de l'UPA au Forum de l'UPA Rhône-Alpes.

**24 OCTOBRE**

Participation du Président de l'UPA à la séance de remise du rapport "Université - emploi".

**25 OCTOBRE**

Participation du Président de l'UPA au colloque célébrant les 100 ans du ministère du Travail.

**26 OCTOBRE**

Conseil National de l'UPA.

**30 OCTOBRE**

Participation du Président de l'UPA à la réunion du Comité de direction de l'UEAPME à Helsinki.

**31 OCTOBRE**

Expression Directe UPA sur France 2.

**6 NOVEMBRE**

Participations de Pierre Perrin et Patrick Liébus à la réunion de la Commission nationale de la négociation collective consacrée à la réforme du dialogue social.

**7 NOVEMBRE**

Rencontres des présidents de l'UPA et de l'APCM à Bruxelles avec le commissaire Entreprise et Industrie, M. Verheugen, et plusieurs députés européens.

Participation de Dany Bourdeaux, Présidente de la commission Sociale de l'UPA, à la négociation paritaire sur les retraites.

**9 NOVEMBRE**

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée générale de l'UPA Bretagne à Rennes.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@upa.fr